

JEAN-LUC BALLY



C O N S E I L

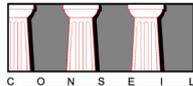
ÉTUDE CITOYENNETÉ

VILLE D'EYBENS

Diagnostic

Synthèse

JEAN-LUC BALLY CONSEIL
BP 87
38503 VOIRON Cedex
Tél. 06 13 17 12 55
Mél : jlbally.conseil@orange.fr



SOMMAIRE

1.....	RAPPEL DE LA DEMANDE	2
2.....	MÉTHODOLOGIE	2
3.....	PRINCIPES	3
4.....	INSTANCES ET FORMES DE PARTICIPATION	9
5.....	DIAGNOSTIC SYNTHÉTIQUE	19



1. *RAPPEL DE LA DEMANDE*

Formuler un diagnostic sur les démarches de citoyenneté existantes au regard de leur :

- pertinence
- cohérence
- efficacité
- satisfaction

2. *MÉTHODOLOGIE*

1. Etude documentaire
2. Observations en site : participation à 12 réunions de divers dispositifs
3. Entretiens qualitatifs : 29 répartis entre élus (10), agents (10), citoyens investis (9)
4. Contribution écrite : 1 élu



3. PRINCIPES

3.1 PHILOSOPHIE GENERALE

Le développement de la citoyenneté : une valeur forte, fondatrice et structurante, collectivement portée par l'ensemble de l'équipe municipale.

Une double motivation :

- accompagner l'évolution sociétale du collaboratif,
- réconcilier le citoyen et le politique.

Un nouveau mode de gouvernance dans un objectif de management de la relation citoyenne.

Une démarche perçue comme ambitieuse mais légitime par l'encadrement et qui bénéficie également de l'adhésion des citoyens rencontrés.

Le résultat d'une convergence entre une volonté politique et une attente sociale même si certains (services notamment) sont davantage dubitatifs sur la réalité de l'attente sociale au regard d'autres enjeux (emploi, etc.) davantage essentiels.

- ***Une démarche louable et appréciée.***
- ***Le risque de mythifier la dimension citoyenne de la demande sociale.***

3.2 EVOLUTION

Des pratiques de citoyenneté qui préexistent à la nouvelle équipe municipale :

- Conseil Communal de Consultation des Citoyens (4C),
- Conseils de Quartier (3),



- Université des Citoyens et Odysée des Savoirs,
- Visites en marchant.

Un rôle positif de ces démarches en tant qu'éveil à la citoyenneté mais un besoin de renouvellement de certains lieux de dialogue.

L'impulsion de nouvelles pratiques de concertation sur le fondement d'une critique du fonctionnement antérieur :

- une absence de rupture sur le fonds,
- des évolutions qui tiennent davantage à un plus grand respect de l'initiative citoyenne.

La perception d'un changement de posture de l'équipe municipale :

- qui peut aussi générer une certaine fragilisation managériale en créant quelques insécurités pour les agents,
- qui peut être mal vécue par certains citoyens : perception d'une inimitié entre les deux équipes municipales successives alors que sur le fonds la valeur de citoyenneté est partagée.

De nouveaux modes de prise de décision :

- la collégialité décisionnelle : mais qui génère une certaine lenteur du processus de prise de décision,
- la perception par certains agents d'une moindre reconnaissance de leur capacité d'autonomie mais une plus grande proximité des élus,
- un changement de style mayoral : la culture du débat.

- ***Une ville repérée pour ses pratiques anciennes de concertation.***
- ***Une volonté réformatrice de la nouvelle équipe municipale.***
- ***Quelques fragilisations pour les agents.***

3.3 OBJECTIFS ENONÇÉS

Une nouveauté appréciée : l'existence d'un plan de mandat :

- 15 items sur 104 (14%) consacrés au développement de la citoyenneté.

L'organisation de deux séminaires en 2014 sur « l'investissement citoyen » associant les habitants volontaires :



- une méthode d'élaboration très collaborative de la nouvelle architecture citoyenne,
 - mais un document perçu comme confus et une difficile détermination de la place des conseils de quartier,
 - une absence de validation finale.
- **Des objectifs clairs et ambitieux en matière de développement de la citoyenneté.**
- **Mais une architecture globale rencontrant des réticences tenant à sa forme, à son contexte et au choix d'une méthode participative de conception.**

3.4 PRINCIPES DE MISE EN OEUVRE

Deux principes essentiels et originaux :

- l'auto-organisation collective des citoyens (la philosophie du « do it yourself ») :
 - la volonté de substituer une responsabilisation collective et un portage citoyens au registre traditionnel de l'expression de plaintes individuelles : une forme d'autogestion populaire.
 - mais de nombreuses réticences :
 - le risque de négation des difficultés individuelles,
 - la crainte d'un certain élitisme dans les démarches préconisées.
 - l'expérimentation :
 - une méfiance municipale à l'égard des modèles préconçus et une volonté d'ouvrir le champ des possibles,
 - mais une certaine déstabilisation tant des services que des citoyens du fait de la difficulté à ancrer les démarches dans le temps.
- **Des méthodes originales et novatrices.**
- **Le risque d'un certain élitisme participatif.**



3.5 MOYENS

L'adjoint à la Citoyenneté : un nécessaire référent méthodologique transversal.

La commission Citoyenneté : une redéfinition de son rôle pour une réflexion en amont des projets.

Le service Citoyenneté (2 agents) :

- une création à moyens constants par transfert de missions du cabinet et du secrétariat général.
- 3 principales missions :
 - o organisation de certains dispositifs (Conseil de Ville) et soutien aux Collectifs d'Habitants,
 - o assistance aux services pour leurs démarches de concertation,
 - o suivi de la réponse aux habitants et participation à la mise en œuvre informatique d'une Gestion de la Relation Citoyenne.
- un service très impliqué et volontaire mais des missions encore méconnues des autres services et un contrôle qui peut être perçu comme tatillon.

Les services :

- un co-portage des démarches citoyennes à préciser,
- une modification progressive des attitudes des agents passant notamment par des formations spécifiques,
- une faible communication interne.

La communication :

- une forte cohérence entre citoyenneté et communication municipale dans la conception et la forme des supports privilégiés (« Journal d'Eybens », site internet),
- une bimestrialisation du magazine qui freine la capacité à coller à l'actualité citoyenne mais compensée par une communication numérique réactive et adaptée,
- un affichage électronique essentiel mais handicapé par les détériorations,
- une très bonne reprise presse (DL) des dispositifs citoyens,
- un usage modéré des consultations quantitatives (hors site internet).



- ***Des évolutions de la structure politico-administrative porteuses de sens.***
- ***Des valeurs de citoyenneté qui imprègnent fortement la communication municipale.***

3.6 PRINCIPAUX POINTS DE FAIBLESSE REPERES

Une difficile lisibilité d'ensemble :

- un certain empilement des diverses offres de participation,
- un manque de cohérence globale,
- une faible progressivité dans la démarche.

Le sentiment d'une certaine apathie citoyenne :

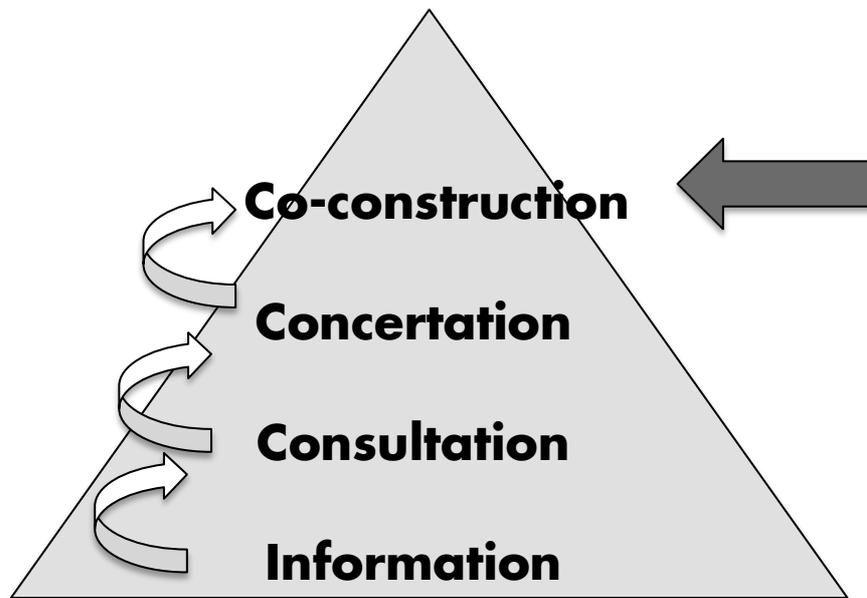
- une faible capacité du public à investir les lieux de débat,
- un réseau de citoyens peu nombreux mais très mobilisés,
- une faiblesse quantitative de participation à nuancer :
 - 5% des habitants environ s'investissent dans la vie locale hors engagement associatif,
 - mais un niveau d'implication attendu très exigeant : co-construction plutôt que simple consultation ou concertation.

Le risque de la concertation alibi du fait de quelques dysfonctionnements et maladresses :

- une communication mal gérée sur l'école du Val,
- un malentendu sur la réflexion sur les zones 30 (doublon collectif/élu),
- un manque de définition préalable de la nature de la concertation sur certaines bandes cyclables.

- ***La multiplication des espaces de dialogue et le fractionnement des publics génère une difficile lisibilité globale et peut donner le sentiment d'une faiblesse quantitative de participation.***
- ***Une forte fréquence de rendez-vous et un fort niveau d'implication attendu des citoyens.***

- ***Des attentes de co-construction des politiques publiques locales plutôt qu'un processus graduel d'implication citoyenne :***



4. INSTANCES ET FORMES DE PARTICIPATION

4.1 COLLECTIFS D'HABITANTS

Etat des lieux :

- 7 Collectifs d'Habitants validés fin 2015 (une centaine de participants).
- 3 à compétences transversales et 4 à compétences territoriales.

Points forts :

- une réelle capacité d'initiative citoyenne, y compris lorsque certains collectifs se créent en réaction à un dysfonctionnement (Val, Bas de l'avenue de la République)),
- un mode de fonctionnement très ouvert et une certaine autonomie,
- le sentiment de bénéficier d'une réelle écoute municipale,
- une forte convivialité interne et une réussite en termes de développement du lien social,
- de premières traductions concrètes (arceaux à vélo, parc des Ruires).

Points faibles :

- une formalisation insuffisante,
- une composition sociodémographique de citoyens disponibles et un certain élitisme participatif,
- des thématiques pouvant être perçues comme parfois secondaires ou micro-localisées,
- un accompagnement technique quelquefois insuffisant,
- l'absence de claire identification du bon interlocuteur au sein des services,
- une représentation au Conseil de Ville qui privilégie la délégation,
- pour certains Collectifs d'Habitants un besoin de coordination avec les Conseils de Quartier,



- un besoin d'accès facilité à la communication et à la diffusion de l'information.

- ***Une démarche originale et appréciée.***
- ***Des attentes de coordination et de communication.***

4.2 CONSEIL DE VILLE

Etat des lieux :

- objectif : présentation de projets collectifs par les habitants et échanges sur leur mise en œuvre.
- 6 séance en 14 mois : une forte fréquence.
- un niveau de participation qui oscille entre 50 et 60 personnes.

Points forts :

- une bonne communication préalable mais qui pourrait être renforcée (invitation électronique),
- une animation rythmée, des modes d'intervention variés et un bon accompagnement logistique (supports clairs et honnêtes),
- une vraie fonction d'orientation des projets et de communication sur ceux-ci.

Points faibles :

- une trop forte densité des séances qui limite considérablement la capacité au débat et à l'échange,
- une absence de hiérarchisation stratégique des sujets présentés,
- une faible fréquentation globale tenant à plusieurs motivations :
 - l'expression de certaines tensions potentiellement rebutantes,
 - la représentation de deuxième degré des Collectifs d'Habitants et des Conseils de Quartier par leur seul référent,
 - l'absence de capacité décisionnelle et de participation des publics à la validation des projets.

- ***Une instance novatrice, matricielle et essentielle pour l'appropriation transversale de l'information.***

- ***Un besoin de sélectivité des contenus, d'ouverture au débat et de capacité décisionnelle.***

4.3 CONSEILS DE QUARTIER

Etat des lieux :

- 3 Conseils de Quartier existants depuis 1997 et disposant d'une charte de fonctionnement (2006) et d'un budget de 15 000 € chacun.
- 150 personnes inscrites au total et une moyenne de participants de 12 (Sud-Est), 14 (Sud-Ouest) et 20 (Nord) personnes par séance en 2015.
- une double compétence :
 - o formulation de projets collectifs à l'échelle du quartier,
 - o participation des habitants à l'évolution de leur cadre de vie.
- plusieurs évolutions en 2015 :
 - o suspension de la présence systématique d'élus et de techniciens,
 - o suspension des budgets au profit d'un fonds d'initiatives citoyennes,
 - o suspension de la mise en ligne des compte rendus,
 - o suspension de la charte de fonctionnement et invitation à une nouvelle dénomination.

Points forts :

- une forte fréquence de réunions (mensuelles) et une animation le plus souvent appliquée, rigoureuse et démocratique,
- une certaine capacité à tenter de repositionner les demandes individuelles dans une perspective d'intérêt général,
- de nombreuses actions conduites notamment dans le domaine de la gestion du cadre de vie de proximité,
- une réelle convivialité et une capacité au lien social de proximité.

Points faibles :

- une assez faible capacité à l'élaboration de projets comparativement au portage de demandes individuelles,



- le confortement de clivages urbains et de faibles représentativités réelles de la diversité des quartiers (habitat collectif des Ruires par exemple),
 - une absence de renouvellement des membres et une tendance à une certaine « notabilisation » des référents,
 - la mobilisation jusqu'en 2015 de moyens municipaux importants (agents) et une relation de donneurs d'ordre à la collectivité,
 - une difficulté à identifier le bon interlocuteur (Ville, Métro, bailleurs) et une assez faible réactivité de ceux-ci à répondre aux demandes :
 - o exemple du changement de dénomination des Maisons Neuves (Conseil de Quartier Nord) : un processus respecté, 6 mois de travail et une réponse finale d'attente, légitime mais frustrante.
 - une insuffisante coordination avec les Collectifs d'Habitants et une absence de préparation politique des interventions en Conseil de Ville,
 - une absence d'accès des autres acteurs aux comptes rendus,
 - une indétermination préjudiciable du positionnement municipal à leur égard :
 - o l'absence d'application du Code général des collectivités territoriales qui aurait dû suspendre leurs membres lors du renouvellement municipal,
 - o une suspension de la charte nécessitant une délibération non adoptée,
 - o une demande de nouvelle dénomination perçue comme peu légitime,
 - o une communication municipale peu claire et perturbante.
- **Plusieurs critiques municipales à l'égard du fonctionnement antérieur des Conseils de Quartier peu porté vers le portage de projets collectifs.**
- **Des instances qui ont toutefois le mérite de recenser, filtrer et traiter un certain nombre de demandes sociales.**
- **Un besoin de clarification de la position municipale et de mise en cohérence de ce dispositif.**

4.4 COMITES D'USAGERS

Etat des lieux :

- objectif : associer les bénéficiaires des services publics locaux aux conditions de délivrance des services.
- 2 comités mis en place en 2015 : le Comité d'Usagers des Enfants et le Comité d'Usagers des Maisons des Habitants (Coulmes et Ruies)

Points forts :

- une volonté louable d'associer les usagers aux conditions de production du service,
- quelques réalisations exemplaires (menus adaptés en restauration scolaire) au crédit des enfants.

Points faibles :

- une faible notoriété et une faible participation réelle des usagers,
- un dispositif supplémentaire ne facilitant pas la perception d'ensemble,
- un cadre institutionnel perçu comme normatif, contraignant et impliquant.

- ***Quelques initiatives disparates, pas encore probantes compte tenu de la récence de la démarche (2015).***

4.5 CONSEIL DE LA VIE ASSOCIATIVE

Etat des lieux :

- objectif : lieu d'échanges sur les problématiques associatives, de valorisation de l'engagement associatif et de développement de la mutualisation.
- 2 assemblées générales annuelles et un groupe de travail permanent.

Points forts :

- une forte participation tant aux séances plénières (plus d'une centaine de participants) qu'au groupe de travail en croissance quantitative constante (30),
- une conception initiale très ouverte en voie de structuration et une animation efficace et appréciée,



- des réalisations effectives à l'exemple du support « Infos Assos Eybens » ou de la Charte de l'engagement associatif.

Points faibles :

- une faible légitimité des membres du groupe de travail,
 - un faible lien entre le Conseil de la Vie Associative et le Conseil de Ville.
 - par ailleurs, une certaine disparité dans la représentation municipale auprès des associations (Assemblées Générales et Conseils d'Administration).
- ***Une instance qui traduit la volonté d'instaurer un partenariat institutionnel clair et transparent avec le monde associatif.***
 - ***Un mode de fonctionnement satisfaisant bien qu'un peu autonome.***

4.6 CONSEIL DES AINES

Etat des lieux :

- objectif : permettre l'expression des personnes âgées, notamment isolées.
- 2 plénières annuelles et 3 ateliers thématiques : animation, habitat, déplacement.

Points forts :

- un mode d'animation très à l'écoute et participatif,
- une ouverture progressive vers les associations relais,
- une satisfaction des participants.

Points faibles :

- une communication limitée,
 - une participation quantitative très limitée et une faible efficience,
 - une absence de dimension intergénérationnelle dans la composition comme dans les projets,
 - une faible inscription stratégique.
- ***Un dispositif difficile à apprécier car très récent (2016).***



- ***Un éventuel besoin de rapprochement supplémentaire avec les associations existantes et d'ouverture intergénérationnelle.***

4.7 CONSEIL MUNICIPAL

Etat des lieux :

- 7 séances annuelles et 3 groupes politiques distincts.
- objectif : ouvrir cette instance représentative à certaines évolutions démocratiques ou citoyennes :
 - association de l'opposition aux responsabilités,
 - possibilités d'expressions citoyennes.

Points forts :

- des débats fermes mais courtois,
- une expression citoyenne novatrice, très variée dans les sujets abordés (18 thématiques différentes),
- une prise de risque symbolique, assumée mais courageuse de la part de l'équipe municipale.

Points faibles :

- un ordre du jour du conseil municipal absent du site internet et non distribué au public présent,
- une association aux responsabilités refusée par un groupe d'opposition sur deux,
- une expression citoyenne qui demeure relativement faiblement utilisée (28 questions en 15 séances, soit 1,9 en moyenne),
- un public relativement restreint (une dizaine de personnes) et surtout composé de personnes très impliquées dans la vie politique locale,
- une absence de « droit de suite » des intervenants citoyens.

- ***Des innovations démocratiques bienvenues au sein du conseil municipal.***
- ***Mais une instance qui demeure très formelle et dont les débats sont fréquemment perçus comme stériles.***

4.8 CONCERTATIONS SUR PROJET

Etat des lieux :

- de multiples concertations issues :
 - o soit d'obligations légales (code de l'urbanisme),
 - o soit de démarches municipales volontaires (exemple : opération Javaux),
 - o soit de demandes des habitants (exemple : circulation Mont-Aiguille).

Points forts :

- un nombre de participants qui est parfois très conséquent (Javaux),
- des participants souvent très motivés : défense de leur proximité résidentielle,
- une capacité des élus d'exprimer leurs priorités politiques : stratégies de développement urbain, expression de l'intérêt général communal ou métropolitain,
- une possibilité de passer de la défense individuelle du cadre de vie à l'appréhension des enjeux d'intérêt général (ateliers d'urbanisme).

Points faibles :

- des communications préalables peu normées et disparates,
- des confusions entre « information », « consultation », « concertation » et « participation »,
- des périmètres de concertation quelquefois trop restreints ou inadaptés,
- des animations quelquefois trop technocratiques et manquant de pédagogie,
- un manque de compte rendu aux participants.

- ***Des concertations riverains qui sont souvent l'occasion d'une première implication dans la vie citoyenne et d'une modification progressive des opinions afin de prendre conscience des nécessités de l'intérêt général.***
- ***Le besoin de méthodes d'organisation, de communication et d'animation davantage cadrées et adaptées.***

4.9 RENCONTRES AVEC LE MAIRE

Etat des lieux :

- objectif : favoriser une circulation transversale de l'information dans un cadre informel.
- 7 rencontres annuelles dans l'espace public.
- une diversité de lieux et d'horaires et une bonne couverture du territoire communal.

Points forts :

- une relation de proximité effective dans un cadre convivial,
- la capacité du maire à expliciter ses valeurs,
- le développement de la notoriété des élus qui l'accompagnent,
- une satisfaction manifeste des publics rencontrés.

Points faibles :

- une efficience relative au regard du nombre d'agents présents par rapport à l'impact quantitatif sur les publics.
- ***Une nécessaire humanisation du rapport aux élus et une forme d'empathie avec tous les publics.***
- ***Une forme de citoyenneté hors les murs qui a la capacité à gommer la dimension élitiste quelquefois reprochée.***

4.10 ATELIERS CITOYENS

Etat des lieux :

- objectif : favoriser l'information et la formation préalable des habitants afin de leur permettre d'appréhender les enjeux mis en débat.
- 11 ateliers tenus depuis le début du mandat sur 7 sujets différents.
- une grande diversité de thématiques, de formats et de niveaux de participation.

Points forts :

- la volonté de qualification des participants préalablement aux débats,
- le format atelier effectif de certaines rencontres (communication municipale, budget participatif).



Points faibles :

- un lien quelquefois très ténu avec les problématiques mises en débat au sein des différentes instances citoyennes (misère, moustiques) ou une dimension technique potentiellement rebutante (budget, outils de communication),
- un abus du label « atelier citoyen » appliqué à des réunions très diverses (informations, compte rendu de mandats, etc.),
- une absence de dimension participative et créative de certains « ateliers ».

➤ ***Un concept intéressant mais un usage dispersé et des formats trop différenciés.***



5. DIAGNOSTIC SYNTHÉTIQUE

5.1 NIVEAU D'ATTEINTE DES OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT DE LA CITOYENNETE DU PLAN DE MANDAT

Actions présentées comme « en fonction » :

- Etre présents en mairie, dans les instances et auprès des habitants :
 - Oui, sauf auprès de certains dispositifs (Collectifs d'Habitants, Conseils de Quartier).
- Fonctionner collégalement :
 - Oui, manifeste.
- Transparence des informations sur la gestion locale :
 - Oui (Journal d'Eybens, site, informations Ville du Conseil de Ville).
- Lutter contre le clientélisme :
 - Oui, médiation associative par le Conseil de la Vie Associative par exemple.
- Respect des droits de l'opposition :
 - Oui, questions orales ouvertes aux oppositions sans formalisme préalable.
- Relations démocratiques avec les groupes minoritaires et offre de responsabilités :
 - Oui, acceptée par le groupe Société Civile et refusée par le groupe Forces de Gauche.
- Création d'un Conseil de la Vie Associative :
 - Oui, effectif.
- Présence régulière des élus sur le terrain et à l'écoute des habitants :



- Oui, notamment par les Rencontres du maire et les Visites en marchant.
- Concertation avec les habitants avant la réalisation de projets de construction :
 - Oui, par exemple les opérations Javaux ou Val.
- **Une auto-évaluation municipale fondée et sincère**

Actions présentées comme « en réalisation » :

- Repenser avec les habitants le fonctionnement et les moyens des Conseils de Quartier pour qu'ils redeviennent de vrais espaces d'expression, avec une garantie d'examen et de réponse de leurs propositions par la Ville :
 - Oui, séminaires de 2014 ouverts aux habitants et réflexion en cours mais décision de modification du fonctionnement et de transfert des moyens peu concertée en 2015 ; réponses effectives mais perçues comme tardives.
- Création d'instances associant les usagers :
 - Oui, une relative réalisation mais moins aboutie que ne le laissent entendre certaines communications municipales.
- Constitution d'un forum de fabrication du bien commun et formation citoyenne :
 - Oui, et même une mise en fonction à travers le Conseil de Ville, même si sa dimension de forum reste à parfaire, et les Ateliers Citoyens.
- Faire une place à la communication citoyenne (nouvelles technologies) :
 - Plutôt non, réseaux sociaux davantage à l'état d'étude, expression citoyenne limitée hors des instances, pas de mise en ligne des comptes rendu des Collectifs d'Habitants et Conseils de Quartier.

➤ **Une auto-évaluation municipale assez réaliste**

Actions présentées comme « à l'étude » :

- Mobiliser des ressources humaines et financières pour étudier et soutenir les projets et expérimentations proposées et assurer le déploiement de leurs résultats les plus porteurs :



- ? Etude évoquée par aucun des interlocuteurs municipaux rencontrés.
 - Développer des manières de faire novatrices telles que le budget participatif avec arbitrage des grandes orientations budgétaires préparé avec les habitants :
 - Oui, mise en place courant 2016 d'un budget participatif conçu sous la forme d'une première étape.
 - Permettre la démocratie numérique notamment en sollicitant plus en amont l'avis des habitants :
 - ? Etude évoquée par aucun des interlocuteurs municipaux rencontrés.
- ***Une prochaine étape prévue autour du budget participatif.***

5.2 CONCLUSIONS

- Même si la Ville d'Eybens disposait historiquement d'instances dévolues à la concertation, la nouvelle équipe municipale a fait le constat d'une certaine sclérose de certaines d'entre elles.
- Les nouveaux dispositifs de citoyenneté ou offres de participation mis en place sont nombreux et peuvent donner le sentiment d'une faible cohérence globale et d'une lisibilité réduite pour les habitants d'autant qu'ils tendent à constituer un effet d'empilement avec certaines instances, comme les Conseils de Quartier, à l'égard desquelles le positionnement municipal demeure indéterminé.
- Les espaces d'expression et de concertation mis en place depuis le début du mandat cherchent à s'adresser à différents publics en s'articulant autour de leurs préoccupations spécifiques ou catégorielles.
- Les principales caractéristiques qui sous tendent la conception de ces dispositifs, et tout particulièrement des Collectifs d'Habitants, se fondent sur



des principes d'expérimentation, de portage collectif et d'auto-organisation. Ce faisant ils peuvent aussi s'avérer déstabilisants pour une partie de la population peu préparée à une telle autonomisation.

- Ces dispositifs constituent en tout état de cause de réelles réussites au plan du développement du lien social. Leur capacité à favoriser le vivre ensemble au niveau du territoire communal demeure toutefois handicapée par certaines étroitesse dans leur échelle territoriale de rayonnement ou par la dimension faiblement stratégique de certains de leurs objets.
- Une meilleure articulation de ces différents espaces de citoyenneté entre eux, notamment par une communication transversale, mais également un plus important relai politique et une meilleure assistance technique dans leurs réflexions constituent actuellement les principales attentes.
- Le Conseil de Ville, qui a été conçu comme devant jouer ce rôle d'organe matriciel, peine à fonctionner comme tel du fait notamment d'une fréquentation limitée. Celle-ci tient pour partie, compte tenu de la densité de ses séances, à une faible capacité à s'ouvrir aux échanges mais également à son absence de compétence décisionnelle. Sa pratique tend ainsi à dériver vers une instance de second degré, fonctionnant à la représentation, plutôt que comme un forum ouvert tel qu'il avait été pensé.
- L'impact quantitatif de l'ensemble de ces dispositifs, lorsque l'on additionne leurs participants, n'est pas négligeable. Toutefois les formes très impliquantes de participation attendues de la part de ces citoyens peuvent freiner une mobilisation populaire plus large, d'autant que les préoccupations de la majorité des habitants demeurent souvent confinées à leur proximité résidentielle et s'expriment par des demandes individuelles.
- Même si la collectivité ne néglige pas, à l'exemple du dispositif de Gestion de la Relation Citoyenne en cours de mise en place, cette forme d'interpellation des acteurs publics, elle pourrait également s'appuyer davantage sur des temps forts et des lieux susceptibles de mettre en perspective les attentes individualisées et de les projeter vers des démarches davantage collectives.



-
- Ainsi, certaines concertations ponctuelles, une fois dépassées les craintes des participants, ont l'intérêt de constituer de puissants facteurs de mobilisation et peuvent avoir vocation à fonctionner comme des passerelles vers une appréhension de l'intérêt général. Dans le même esprit, les instances de proximité que sont les Conseils de Quartier peuvent également favoriser une transition de la récrimination particulière vers un questionnement et une résolution davantage collectifs.

 - Enfin une meilleure qualification des participants demeure à rechercher et suppose la poursuite d'Ateliers Citoyens orientés autour de la maîtrise des enjeux locaux.

5.3 APPRECIATIONS

Dispositifs	Pertinence	Cohérence	Efficience	Satisfaction	Evolutions possibles ?
Collectifs d'Habitants	+ ?	+	+	+	Initiative municipale Assistance technique Coordination/com.
Conseil de Ville	+	+	-	+ ?	Sélectivité - Débats Décisionnel – Budget particip
Conseils de Quartier	+	- ?	+	-	Dénomination ? Coordination politique Coordination CH
Comités d'Usagers	?	-	?	?	Absence de généralisation Souplesse de participation
Conseil de la Vie Associative	+	?	+	+	Coordination CV
Conseil des Aînés	- ?	?	-	+ ?	Ouverture intergénérationnel et associative
Conseil Municipal	+	?	+	+ ?	Thématique collective Droit de suite
Concertations	+	- ?	+	?	Ciblage et animation communicationnels
Rencontres avec le maire	+	+	-	+	
Visites en marchant	+	+	?	+	Implication politique
Ateliers Citoyens	+	?	-	?	Sélectivité thématique Distinction réunions publique

➤ *Des appréciations empreintes de subjectivité*